

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 2 avril 2024 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant les règlements de zonage et de lotissement, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 799 676 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 306 rue William, que la marge de recul avant minimale du garage détaché existant soit de 5,77 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne 6 mètres.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 6 476 652 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 73 rue Mc Dermott, que les balcons de la future habitation multifamiliale de 6 logements soient localisés en cour latérale alors que le règlement de zonage en vigueur mentionne que dans la zone Raa-11 du plan de zonage, les balcons sont interdits dans toutes les cours, sauf en cour avant.
- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 076 920 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, 225 chemin du Golf, que le lot projeté pour usage agricole 6 620 038, ne soit pas adjacent à une rue publique et que par conséquent, la largeur minimale soit de 0 mètre alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 15 mètres lorsque non desservi.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 13 mars 2024.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA